

Communiqué de **Presse**

Vaccination : Le Conseil départemental se mobilise !

Afin de lutter efficacement contre la pandémie, le Conseil départemental prend ses responsabilités en mobilisant ses équipes du centre de vaccination départemental pour proposer des séances aux habitants de la Nièvre âgés de 75 ans et plus.

Parce que c'est une priorité, les équipes du centre de vaccination départemental seront soutenues par les professionnels de santé (médecin, infirmières, puéricultrices et sages-femmes) des secteurs de la protection maternelle et infantile et des personnes âgées ainsi que par des agents d'accueil et de médiation pour recevoir nos aînés dans les meilleures conditions.

Ces séances s'effectueront au sein du Centre départemental de vaccination, situé **3 bis rue de Lamartine à Nevers et, ce à compter du lundi 18 janvier 2021, aux heures d'ouverture :**

Le lundi de 10h – 17h30, du mardi au jeudi de 9h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30

Pour se faire vacciner, il est obligatoire de :

- **Prendre rendez-vous par téléphone au 03 86 61 60 01 (ou sur la plateforme en ligne doctolib à compter du 26 janvier 2021)**
- **Se munir de sa carte Vitale et d'un certificat de non contre indication à la vaccination délivré par le médecin traitant**

La vaccination ne pourra être réalisée si les 2 conditions ne sont pas remplies.

Chaque personne vaccinée pourra être accompagnée au maximum d'une personne pour l'aider dans ses démarches afin de limiter le nombre de personnes présentes dans le centre de vaccination en raison des contraintes sanitaires.

La presse est cordialement invitée à communiquer sur cette information.

Contacts :

Stéphane Jean-Baptiste / Directeur de cabinet du président / 06 71 64 72 94

Christine Vincent / Chargée de rédaction 03 58 57 05 39